



Basile Atangana Kouna écope d'une peine 12 mois d'emprisonnement ferme pour immigration clandestine.

C'est le vendredi, 7 février, que le Tribunal de première instance (TPI) de Yaoundé centre administratif a prononcé le verdict dans le procès intenté à l'ex ministre de l'Eau et de l'Energie pour sa supposée fuite au Nigéria après son limogeage du gouvernement en mars 2018. Les faits étaient qualifiés d'«**émigration clandestine**».

237actu.com apprend que l'ancien membre du gouvernement a écopé d'une peine 12 mois d'emprisonnement, et devra en outre s'acquitter du paiement d'une amende de 1 million de francs CFA.

Pour leur part ,Jean Baptiste Fouda Belinga et Adam Bladi, respectivement chauffeur et majordome de Basile Atangana Kouna ainsi que l'adjudant de gendarmerie Edouard Sakpam sont condamnés à 10 mois de prison pour complicité des faits reprochés à l'ex ministre, rapporte le journaliste et lanceur d'alertes Boris Bertolt.

En revanche, ajoute-t-il, l'abbé Loic Nkodo, vicaire à la paroisse de Mokolo, cousin de Basile Atangana Kouna, absent lors du prononcé du verdict, s'en tire plutôt bien. Il écope de 10 mois de prison avec sursis. Les 4 coaccusés sont néanmoins condamnés chacun à payer une

amende de 1 million de francs.

Pour rappel, Basile Atanga Kouna devra également faire face à un autre procès, le plus grave d'ailleurs. Il est accusé de détournement de deniers publics, coaction de détournement de deniers publics, et de complicité de détournement de deniers publics, au moment où il était à la tête de la Camwater.